

Date de transmission de l'acte: 07/05/2024  
Date de reception de l'AR: 07/05/2024  
046-214602732-DE\_2024\_25-DE  
A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL .

**Séance du 30 avril 2024**

---

<b>Membres en exercice :</b> 15	Date de la convocation : 25 avril 2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 30 avril 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
<b>Présents :</b> 12	
<b>Représentés :</b> 3	<b>Présents :</b> Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
<b>Votants :</b> 15	<b>Représentés :</b> Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES, Jean-François GUERRAND représenté par Sandie CASSAN, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES
	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Michel ARNAUDET

---

Fait et délibéré le 30 avril 2024  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 7 mai 2024

**Objet : TRAVAUX LOGEMENT DE CRAYSSAC : CHOIX DES ENTREPRISES**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2024, il a été décidé de refaire le logement n° 2 de l'ancienne école de Crayssac. Plusieurs devis ont été sollicités pour la peinture et le sol et la réfection de la cuisine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- donner un avis favorable à la SAS FR DECO pour la peinture et le sol du logement pour la somme totale HT de 7 865,40 €
- donner un avis favorable à la SARL LAFAGE pour la réfection totale de la cuisine pour la somme HT de 5 078,81 €
- donner procuration à Mme la Maire pour signer les devis et tous documents relatifs à ces décisions.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*